

"pour notre instruction; afin que, par la patience et la consolation des Ecritures, nous ayons espérance." Et St. Jean, qui dit: "que ces choses sont écrites, afin que nous croyions que Jésus est le Christ le Fils de Dieu, et qu'en croyant nous ayons la vie par son nom." Ev. Jean XX. 31. Or comment serait-il possible, que l'Ecriture pût nous instruire, si elle était obscure?

CONCLUSION.

De tous ce que nous venons de dire, il résulte qu'il n'y a dans le monde que deux religions: celle qui met la Loi de Dieu au-dessus de tout; et celle qui met quelque chose au-dessus de la Loi de Dieu. La première fut évidemment celle de Jésus-Christ; la seconde fut celle des rationalistes de toutes les dénominations et de tous les temps.

La devise de la première est celle-ci: Toute l'Ecriture est divinement inspirée jusqu'à un seul iota et a un seul trait de lettre; elle est la parole immuable du Tout-Puissant: elle ne peut être anéantie.

La devise de la seconde est celle-ci: Il y a des juges humains de la parole de Dieu.

Au lieu de mettre la Bible au-dessus de tout, c'est au contraire ou la science, ou la raison; ou la tradition des hommes, ou quelque inspiration nouvelle, qu'elle place au-dessus de la Sainte Bible. De là, tous les rationalistes; et de là toutes leurs fausses religions.

Ils corrigent la Parole de Dieu, ou la complètent; ils la contredisent, ou l'interdisent; ils la font lire avec irrévérence à leurs élèves, ou ils leur en défendent la lecture.

Les rationalistes qui professent la religion de Rome, par exemple, mettent au-dessus de la Sainte Loi de l'Eternel, non pas leur propre raison, mais, d'abord, la raison des 7^e, 8^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e et 13^e siècles, qu'ils appellent TRADITION; et ensuite, celle d'un prêtre ordinairement italien, qu'ils appelle pape, et qu'ils déclarent infaillible dans la définition des choses de la foi. La Loi de Dieu demandait-elle qu'on adorât la Vierge, d'une adoration d'hyperdulie, qu'on servît les Anges, qu'on payât les pardons, qu'on rendit un culte aux images et aux Saints, qu'on se confessât à l'oreille d'un prêtre, qu'on empêchât aux prêtres de se marier, qu'on défendit l'usage des viandes, qu'on priât en langue étrangère, qu'on interdit au peuple les Ecritures; qu'on eût un souverain pontife? Et